**Préconstituant n°5 – Du contrat social québécois à venir**

**Quels principes doivent fonder notre pacte national ?**
*(Justice, égalité, laïcité, écologie, langue…)*

**I. De la souveraineté comme fondation d’un contrat**

Faire l’indépendance, ce n’est pas simplement **rompre un lien désuet** : c’est **en forger un nouveau**, plus juste, plus profond, plus clair.

L’acte constituant n’est pas qu’un cri d’émancipation. Il est un **engagement fondateur** : le moment où un peuple, en pleine conscience, décide **comment il souhaite vivre ensemble**, selon quelles valeurs, dans quel langage, avec quelles règles de justice, dans quel rapport à la Terre, à l’Histoire, au monde.

Un État souverain ne se limite pas à ses institutions : il repose sur un **contrat social vivant**, c’est-à-dire un pacte explicite, débattu, partagé, entre tous les citoyens, sur le sens du bien commun.

Ce contrat ne peut être un copier-coller de modèles existants. Il doit être **réinventé à partir de notre mémoire collective**, de nos blessures historiques, de nos luttes sociales, mais aussi de **nos espérances républicaines**.

La souveraineté n’est pas la fin d’un régime. C’est **le commencement d’un projet de société**.

**II. Un contrat fondé sur la justice sociale**

Un Québec souverain devra être un **État juste**, ou il ne sera rien d’autre qu’un changement de drapeau.

La justice sociale n’est pas un supplément moral : elle est la **raison d’être du politique**. Un peuple ne se fonde pas pour gérer l’ordre : il se fonde pour **réparer l’injustice**, redistribuer les pouvoirs, garantir la dignité.

Cela implique :

* Le **droit réel** à un logement décent, à une éducation publique ambitieuse, à des soins de santé universels, à une sécurité économique minimale.
* Une **redistribution équitable des richesses**, pensée non comme charité, mais comme levier de cohésion et de stabilité démocratique.
* Une **lutte structurante contre toutes les exclusions** : pauvreté, racisme systémique, marginalisation des régions, oubli des personnes vulnérables.

Ce contrat ne sera pas neutre. Il **prendra parti** — pour les plus faibles, les oubliés, les dominés — parce que **la justice n’est pas la neutralité : c’est l’équité active.**

**III. Un contrat fondé sur l’égalité réelle**

L’égalité, dans le Québec à venir, ne pourra se satisfaire de déclarations formelles. Il faudra **la produire, la garantir, la traduire en réalités vécues**.

L’égalité réelle exige :

* Une **parité effective** entre les femmes et les hommes dans les lieux de pouvoir, les salaires, les parcours de vie.
* Une **égalité territoriale** entre les régions et les centres urbains, par une politique d’aménagement décentralisée.
* Une **solidarité intergénérationnelle** qui protège les conditions de vie futures, sans sacrifier le présent.
* Une **égalité civique** entre citoyens de toutes origines, fondée sur l’adhésion libre et consciente à une culture politique commune, sans effacement des mémoires individuelles.

L’égalité n’est pas l’uniformité. C’est **le refus de la hiérarchie implicite des vies**, le rejet des privilèges structurels, l’assurance que chacun a **la même dignité dans la République**.

**IV. Un contrat fondé sur la laïcité républicaine**

La laïcité n’est pas un tabou, ni une obsession. Elle est le **principe organisateur de la liberté de conscience** dans l’espace commun.

Dans un Québec souverain, la laïcité devra être **inscrite au cœur du contrat national**, non pour effacer les croyances, mais pour garantir que **nul pouvoir spirituel ne dicte la loi commune**.

La laïcité républicaine :

* **Protège la neutralité de l’État**, afin que toutes les convictions puissent s’exprimer librement.
* **Libère l’espace public** de toute autorité religieuse instituée.
* **Assure la clarté du vivre-ensemble**, en fondant la coexistence sur des règles communes, non sur la juxtaposition des particularismes.

La laïcité n’est pas l’ennemie de la diversité. Elle en est **le cadre commun, le garant structurel, la condition de l’égalité politique.**

**V. Un contrat fondé sur l’écologie politique**

Le contrat social du Québec à venir ne peut ignorer l’effondrement en cours du vivant. La crise écologique n’est pas une thématique parmi d’autres : elle est **le contexte absolu de toute action politique moderne**.

Il ne suffit pas d’« intégrer » l’écologie : il faut **refonder notre rapport au monde à partir d’elle**.

Cela implique :

* Une **économie planifiée écologiquement**, structurée non par la croissance infinie, mais par les limites biophysiques.
* Une **protection intransigeante des écosystèmes**, considérés comme patrimoine commun, non comme ressources exploitables.
* Une **vision du territoire** comme lieu à habiter durablement, à léguer, à respecter.
* Une **transition juste**, pensée pour les travailleurs, les régions, les milieux populaires.

Un Québec souverain qui échouerait écologiquement **échouerait politiquement**. Car on ne libère pas un peuple en détruisant son sol.

**VI. Un contrat fondé sur la langue comme matrice commune**

Le français n’est pas un simple héritage à protéger. Il est **le cœur vivant de notre citoyenneté commune**. Il est **la langue de la loi, du débat public, de l’école, des solidarités**.

Le contrat social devra affirmer clairement que :

* Le **français est la langue commune et nationale** de la République québécoise.
* L’État agit de manière **positive, rigoureuse et cohérente** pour assurer sa vitalité dans tous les domaines.
* L’**accueil des nouveaux citoyens** se fait dans l’esprit d’un **ralliement linguistique respectueux, mais non facultatif**.

Il ne s’agit pas d’exclure, mais de fonder. On ne partage pas une société sans **partager le langage qui la soutient**. La langue n’est pas une barrière : c’est **la maison commune du politique**.

**VII. Conclusion : un pacte d’exigence, pas de soumission**

Le Québec souverain n’a pas besoin d’un contrat mou, flou, décoratif. Il a besoin d’un **pacte clair, ambitieux, exigeant** — capable de dire **qui nous sommes, ce que nous refusons, ce que nous voulons devenir.**

Ce contrat ne sera pas écrit par une élite technocratique, dans le dos du peuple. Il devra être **l’œuvre d’un peuple adulte**, capable de débattre, de délibérer, de rêver, mais aussi de **formuler un cadre rigoureux pour sa propre liberté**.

Rédiger ce contrat, le discuter, le vivre ensemble :
c’est cela **devenir pleinement constituant**.
C’est cela **devenir un peuple libre** — et **fondateur**.